



UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAb - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAc - Centre bourg	NJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
Ua - Péricentre intensification	NVJ - Naturelle Valorisée jardins partagés
Ubb - Péricentre intermédiaire	NVc - Naturelle Valorisée carrières
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
Uda - Pavillonnaire diversifié	NPh - Naturelle Préservée Humide
Udb - Pavillonnaire diffus	NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
Udc - Pavillonnaire ordonnance	NE - Naturelle Equipement
Udd - Pavillonnaire densifié	NEa - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
Ude - Pavillonnaire Bord de Seine	NEi - Naturelle Equipement Espace de loisirs
UEa - Activité économique	NS - Naturelle Seine
UEm - Activité économique mixte	NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
UEf - Activité portuaire fluviale	NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	
UX - Equipement	
1AU - Zone à urbaniser mixte	
1AUE - Zone à urbaniser économique	
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	
1AUX - Zone à urbaniser équipement	
2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	
2AUE - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	
2AUP - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	
2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	

  

<b>Modalités d'application des dispositions réglementaires</b> OAP de Secteurs à Echelle Communale Bande de 50 m Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme) Recul obligatoire	<b>La qualité paysagère et écologique</b> Coeur d'îlot et îsère de jardin Espace collectif végétalisé Arbre identifié Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie) Boisement urbain Espace boisé classé - EBC
<b>La destination des constructions et l'usage des sols</b> Construction susceptible de changer de destination Emplacement réservé mixité sociale Emplacement réservé Linéaire toute activité Linéaire commercial Servitude de localisation Périmètre d'attente de projet Tracé de voie ou chemin	<b>La qualité urbaine et architecturale</b> Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche Ensemble bâti Continuité bâtie Ensemble cohérent Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche

  

<b>La morphologie et l'implantation des constructions</b> Hauteur Coefficient d'Emprise au Sol - CES Coefficient de Plaine Terre - CPT
---

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Bâti-déclassement : se reporter à la Pièce III, Partie 4

**PLU**  
Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Grand Paris Seine & Oise

PARVENU LE  
**20 DEC 2023**  
2023-12-20 17:00:00

PLU APPROUVE VU POUR ETRE  
ANNEXE A LA PRESENTE  
DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU  
16/01/2020

Le Président  
Philippe TAUTOU

**IV — REGLEMENT**  
Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES  
5.2. Plans de zonage par commune  
Aubergerville

1/5000ème

construireensemble.gpseo.fr